



3D ART STATUETTE

GENERALITES : La compétition nail art 2023 est uniquement ouverte à la France métropole Corse et DROM-COM Les travaux seront déposés le 26 novembre 2023 entre 9h30 et 12heures, à EUREXPO, dans le cadre du salon de beauté sélection de Lyon, sur la zone de compétition NAILARTFRANCE.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, ni donner vos travaux, à une personne de votre choix, le travail peut être envoyé, dans un paquet bien fermé, en recommandé, avec accusé de réception à l'organisateur de la compétition.

Les travaux seront obligatoirement reçus avant le 20 NOVEMBRE 2023.

Les travaux reçus après cette date, ne seront pas acceptés. Les paquets resteront fermés et seront ouverts par les juges assistants le 26 novembre 2023 Les juges et les organisateurs ne seront aucunement responsables de l'état des travaux, à l'ouverture de ceux-ci. Si le travail est cassé, ou endommagé, il ne sera pas noté.

Adresse d'envoi :

Association Nailartfrance 7 rue du Vercors 38400 saint martin d'hères

1.SUJET : Création d'une statuette, et de ses accessoires, sur son socle en 3D, à son domicile.

2. THEME :

- Thème : Musique : Un musicien(ne) qui joue, de son instrument de musique.

(Exemple non contractuel : Un pianiste qui joue du piano, ou un guitariste qui joue de la guitare etc)

3. DIMENSIONS

Hauteur imposée de la statuette, SOCLE INCLUS : entre 15 et 18 centimètres.

4. OBLIGATION

- Utiliser au **minimum 3 techniques et au maximum 5 techniques**, sur le musicien.

- Utiliser au **minimum 3 techniques et au maximum 5 techniques**, sur l'instrument de musique.

- **Liste des produits autorisés :** Gel, acrygel, acrylique, gel paint, vernis semi permanent, gel pasta, gel 3D, gel cristal, gel couleur, peinture acrylique, couleur acrylique, encres de couleurs, gel pailleté, aquarelle.

Les éléments de décoration utiles au thème, seront tous créés par le compétiteur.

Ornement autorisé : Strass, nacres, microbilles, perles, foils, glitter. Le choix des couleurs est libre. Tout le travail de décoration doit **IMPÉRATIVEMENT** être créé à la main.

Aucun élément extérieur ne doit être ajouté sous peine de recevoir la note de zéro sur 5*

Présentation du travail dans une boîte fermée. La boîte doit pouvoir s'ouvrir facilement. Ecrire sur une feuille (en anglais) les techniques et produits utilisés (30 mots maximum). Insérer le tout dans la boîte.

5. INTERDICTION

Il est interdit :

De présenter un travail en noir et blanc. D'utiliser des produits, qui ne sont pas cités, dans la liste. D'utiliser des Stamping, des décalcomanies, des éléments lumineux. De ne pas respecter les dimensions de la statue. D'afficher des logos, des noms de marque, une signature ou autre signe distinctif. De ne pas respecter la règle de cette épreuve et la règle générale. De faire exécuter ce travail par une autre personne, que le compétiteur inscrit. **D'ajouter des éléments non créés par le compétiteur, sous peine de disqualification.** D'écrire dans une autre langue, que l'anglais. De publier les travaux avant le résultat officiel du jugement, sur tous les réseaux sociaux, magazines. De présenter un travail déjà exécuté, auparavant. De publier ses feuilles de notes sur les réseaux sociaux.

6 REPARTITION DES POINTS

- Aspect général (10 points)

Les juges apprécieront la propreté du travail (5 points maximum)

Respect des dimensions et contrôle qu'aucun élément, non créé par le compétiteur, soit ajouté*. (5 points maximum*)

- **Originalité (15 points maximum)** Les juges apprécieront l'originalité de la conception de la création.

- Niveau de difficulté de l'œuvre (15 points maximum)

Les juges apprécieront la difficulté de la création de l'œuvre, dans son ensemble. (Personnage et instrument de musique)

- Colorimétrie (13 points maximum) Les juges apprécieront :

Harmonie des couleurs utilisées sur l'instrument de musique et sur le musicien (5 points maximum)

Détails, ombre, lumière, relief, sur l'ensemble de la création. (8 points maximum)

- Nombre de techniques utilisées sur l'artiste :

Les juges apprécieront le nombre de techniques utilisées, pour la création de l'artiste.

(3 points par technique) 15 points maximum les ornements ne sont pas des techniques.

- Nombre de techniques utilisées pour l'instrument de musique :

Les juges apprécieront le nombre de techniques utilisées, pour la création de l'instrument de musique. **(3 points par technique) 15 points maximum**